

# Séance du jeudi 02 juillet 2020

~~~~~

L'an deux mille vingt, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 29 juin 2020.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et BUINIER Eric.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. CHASSERIEAU Philippe et ROUDIER Patrick.

Délégués de Villars les Bois : MM. FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Absent : M. BARUSSEAU Fabrice.

Invités présents : MM. COUSIN Jean-Noël et CHAGNEAU Louis.

Invités excusés : MM. HANCOCK Christopher et FRANÇOIS Damien.

Madame Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- **Modification budgétaire**
- **Financement pour l'acquisition du broyeur**
- **Travail en commun**
- **Questions diverses**

=====

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2020 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité

### **1- Modification budgétaire**

Le montant d'acquisition d'un broyeur à bras (épareuse) est plus important que la somme prévu au budget primitif. Il convient de voter un crédit supplémentaire pour la différence, soit 6 700 €.

| Comptes      | Intitulés des comptes                    | Crédits supplémentaires<br>à voter |                  |
|--------------|------------------------------------------|------------------------------------|------------------|
|              |                                          | Dépenses                           | Recettes         |
| 1641         | emprunt                                  |                                    | 2 000,00         |
| 21578        | acquisition matériel                     | 6 700,00                           |                  |
| 775          | Produit des cessions d'immobilisation    |                                    | 4 700,00         |
| 021          | virement de la section de fonctionnement | 4 700,00                           |                  |
| 023          | virement à la section d'investissement   |                                    | 4 700,00         |
| <b>TOTAL</b> |                                          | <b>11 400,00</b>                   | <b>11 400,00</b> |

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter l'ouverture de crédits indiquée dans le tableau ci-dessus.

## **2- Financement de l'acquisition d'un broyeur**

Afin de financer l'acquisition d'un broyeur à bras (épareuse), Monsieur le Président propose de recourir à l'emprunt pour la totalité de l'investissement. La proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole s'établit ainsi :

- Montant : 37 000 €
- Taux fixe : 0,71 %
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Durée : 72 mois
- Frais de dossier : 150 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de souscrire l'emprunt auprès du Crédit Agricole selon les conditions ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

## **3- Travail en commun**

\* Mise en œuvre de la grave émulsion :

Terminée sur les 3 communes. Monsieur CHASSERIEAU précise qu'1 m<sup>3</sup> d'émulsion représente environ 2 tonnes (ceci est à prendre en compte lors de la commande).

Monsieur Patrick ROUDIER fait observer que boucher les trous avec de la grave émulsion est plus solide qu'avec du calcaire.

\* *Point à temps (PATA) :*

- Migron : il sera terminé le 03 juillet à 12h00 ;
- Le Seure : prévu du lundi 20 au jeudi 23 juillet avec 3 agents ;
- Villars : prévu du lundi 27 au jeudi 30 juillet avec 3 agents.

\* *les travaux de busage* sur le Seure débuteront comme prévu le lundi 06 juillet pour une semaine.

Dominique FAYS signale que le chantier de Point à Temps n'était pas prêt sur Migron. Cela fait perdre du temps aux agents qui interviennent. Il faudrait être attentif à la planification des travaux pour anticiper la préparation.

## **4- Questions diverses**

- Patrick ROUDIER : signale qu'il faut bien rappeler aux agents du technique de porter leur équipements de protection individuelle. Il y a encore des oublis.

- Alain POTTIER rappelle qu'il est important de sensibiliser les agents du technique à actionner les gyrophares des tracteurs et de bien utiliser les panneaux de signalisation temporaires lors des travaux effectués sur la voie publique.

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 02 septembre 2020 à 19h00 à la mairie du Seure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents.*